

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public, que des contrôles menés sur des transactions portant sur les actions Med Paper ont révélé plusieurs cessions effectuées par certains membres de la famille Sefrioui, actionnaire majoritaire de la société, ayant entraîné des franchissements de seuil de participation à la baisse dans le capital de Med Paper.

Lesdits franchissements n'ont pas fait l'objet de déclarations dans les délais requis, ni auprès du CDVM, ni auprès de la Bourse des valeurs de Casablanca, tel que cela est prévu par les dispositions des articles 68 quater du dahir portant loi 1-93-211 relatif à la Bourse des valeurs et III.2.18 et III.2.19 de la circulaire du CDVM.

Suite aux actions entreprises par le CDVM, les actionnaires concernés, à l'exception de Mme Habiba Bennani, ont adressé les déclarations qui leur incombent, dont la dernière en date du 06 mars 2015.

Ainsi, le CDVM informe le public que les participations détenues par les actionnaires concernés dans le capital de Med Paper, ont évolué comme suit :

Actionnaires	Détention initiale	Détention actuelle	Seuils franchis
Mr Mohsin Sefrioui	20,95%	18,18%	20%
Mr Mohamed Fouad Sefrioui	11,91%	4,20%	10% et 5%
Mme Habiba Bennani	6,55%	4,42%	5%
Mme Ilham Sefrioui	5,58%	0,34%	5%

Par ailleurs, le CDVM porte à la connaissance du public que la position globale de la famille Sefrioui est passée de 58% à 27,35% actuellement.

Suite aux manquements relevés, le CDVM a décidé d'ouvrir une procédure de sanction à l'encontre des personnes concernées et ce, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

*L'autorité qui veille sur votre épargne*

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières